## Les nouvelles mesures en un coup d'œil

	AU 1°' JUILLET	PERSONNES CONC PROFIL	ERNÉES NOMBRE	MISE EN ŒUVRE	À NOTER
Revalorisation des pensions du régime général	+4%	Retraités	14,8 millions	9 sept. <sup>m</sup>	Les retraites complémentaires ne sont pas concernées
Revalorisation du point d'indice	+ 3,5 %	Fonctionnaires	5,7 millions	31 juillet ou 31 août <sup>ro</sup>	
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	+4%	Adultes handicapés âgés de 20 ans et plus (16 ans dans certains cas)	1,2 million	Entre le 18 août et le 5 sept ; versement du rattrapage 5 sept ; premier versement de l'aide réactualisée	Personnes mariées ; la déconjugalisation interviendr courant 2023
RSA	+4%	Personnes sans ressources âgées d'au moins 25 ans (18 à 24 ans dans certains cas)	1,9 million		
Aides au logement (APL, ALF, ALS)	+ 3,5 %	Locataires et propriétaires <sup>(2)</sup>	6,5 millions (3,5 millions pour les APL)		Hausse des loyers : plafond à 3,5 % en 2022 (au lieu de 5,5 %)
Allocations familiales*	+4%	Personnes ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge	5 millions_de families		
Prime d'activité	+4%	Travailleurs modestes	4,3 millions		
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	+4%	Families ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans <sup>(2)</sup>	3,1 millions	16 août Versement de la revalorisation quelques jours plus tard	AVANT APRÈS  • 6 à 10 ans : 376,98€ > 392,056  • 11 à 14 ans : 397,78€ > 413,69  • 15 à 18 ans : 411,56€ > 428,02
Remise carburant	<b>30 cts/l</b> (0,18 € jusqu'au 31 août)	Automobilistes	38 millions de voltures en circulation	1º septembre	<ul> <li>Ex. pour un plein de gazole<sup>(3)</sup>         112,20 € ► 105 € (-7,20 €)</li> <li>Ex. pour un plein de SP95-E10<sup>(3)</sup>         108 € ► 100,80 € (-7,20 €)</li> </ul>
Aide exceptionnelle de rentrée	100€ (en une fois) + 50 € par enfant	Bénéficiaires de la prime d'activité Bénéficiaires des minima sociaux	4,3 millions	Courant septembre (date fixée par décret en août)	Versée par les caisses en charge des minima sociaux
Bourses étudiantes	+4%	Étudiants âgés de moins de 28 ans au 1° septembre	750 000	Septembre	
Suppression de la redevance audiovisuelle	- 138 €	Possesseurs d'une télévision	23 millions	15 novembre (ancienne date de prélèvement)	Les contribuables mensualisés seront remboursés

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet. <sup>(2)</sup> Sous condition de ressources. <sup>(3)</sup> Plein de 60 litres, par rapport aux prix du 25 juillet.

<sup>\*</sup> Ces prestations versées par la CAF sont également revalorisées de 4 % au 1er juillet : complément familial, prestation d'accueil du jeune enfant, complément de mode de garde, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prime de déménagement, allocation décès d'enfant et prestation d'aide à la restauration scolaire.